Ecrit par Echo du Mardi le 5 septembre 2025

Les dates des élections municipales officiellement fixées

C’est officiel, les dates des prochaines élections municipales sont désormais connues. Suite au décret paru le 28 août au Journal officiel le premier tour se tiendra donc le dimanche 15 mars et le second tour le dimanche 22 mars. Dans ce cadre, les électeurs seront ainsi convoqués en vue de procéder au renouvellement des conseils municipaux des 151 communes de Vaucluse. Par ailleurs,

Les mêmes dates, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les électeurs procèderont aussi à l’élection des conseillers communautaires représentant ces communes au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d’agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

Le décret rappelle par ailleurs « que les listes électorales utilisées pour ce scrutin seront extraites du répertoire électoral unique, et à jour des inscriptions intervenues jusqu’au sixième vendredi précédant le scrutin (article L. 17 du code électoral), soit le 6 février 2026, ainsi que des inscriptions dérogatoires

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 5 septembre 2025

intervenues jusqu'au 5 mars 2026 (article L. 30 du code électoral) et, le cas échéant, des décisions d'inscription ou de radiation rendues par le juge d'instance (article L. 20 du code électoral). »

L.G.